

Vos contacts

- *Conseiller spécialisé :*

Philippe BROUSSE

Tél. : 05 53 92 47 50 - 06 84 19 06 17
philippe.brousse@dordogne.chambagri.fr

- *Chargée de clientèle :*

Dominique CRABANAC

Tél. 05 53 35 88 10 - 07 89 72 92 48
dominique.crabanac@dordogne.chambagri.fr

Flashez ce code
avec votre
smartphone



<https://www.dordogne.chambre-agriculture.fr/etre-agriculteur/je-produis-de-lenergie-renouvelable/>



295 boulevard des Saveurs
Cré@Vallée Nord - Coulounieix-Chamiers

Adresse postale :

CS 10250 - 24060 Périgueux cedex 9
Tél. : 05 53 35 88 88

www.dordogne.chambre-agriculture.fr

Ouverture au public

du lundi au vendredi
de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h

Partenaires
financiers



Vous satisfaire, notre priorité !



- > **l'écoute**
proche pour mieux vous comprendre
- > **la réactivité**
pour que vous gardiez une longueur d'avance
- > **l'efficacité**
des prestations pertinentes au bon moment
- > **l'expertise**
une large palette de compétences
- > **la clarté des informations**
pour une relation en toute confiance
- > **l'éthique**
des valeurs pour le respect de vos intérêts

www.afnor.org
Conseil-Formation

2019

Vous avez un projet d'installation photovoltaïque



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
DORDOGNE

SUP.COM.DOC7 - 03/01/2019

Chambre d'agriculture Dordogne



Nous vous proposons un conseil individuel que vous soyez un particulier, un agriculteur ou une collectivité.



► Un service sur mesure

Une installation photovoltaïque représente un investissement important.

Pour connaître la viabilité de votre projet, notre conseiller spécialisé évalue pour vous les possibilités de votre exploitation, le coût total de votre projet et estime la rentabilité de votre investissement.

► Pour quels avantages

- Je connais les prix du marché.
- Je dispose de toutes les clefs pour choisir l'installation la plus adaptée.



► Comment se déroule notre intervention ?

- Lors d'une visite sur votre exploitation, il analyse la surface disponible, les caractéristiques du bâtiment (orientation, inclinaison, homogénéité du toit...) et vous propose les solutions les mieux adaptées.
- Il réalise un diagnostic technique comprenant :
 - une évaluation des ressources d'exploitation,
 - une simulation pour dimensionnement du projet,
 - une vérification des contraintes réglementaires,
 - un recensement des aides potentielles.
- Un compte-rendu technique et économique du projet vous est remis dans les quinze jours suivant le diagnostic.

La visite sur le terrain dure environ une demi-journée.

Pourquoi nous faire confiance ?

Une vision neutre

Notre conseiller apporte un conseil en toute objectivité et en toute indépendance vis-à-vis des installateurs de matériels.

Notre valeur ajoutée

Notre conseiller est spécialisé en énergies renouvelables. Pour vous accompagner, nous nous appuyons sur plus de 400 simulations économiques réalisées à ce jour. La Chambre d'agriculture a accompagné plus de 70 projets d'installation jusqu'à leur mise en service et se positionne ainsi comme une référence sûre en terme de conseil photovoltaïque.

► Tarif

Diagnostic conseil : 465 € HT.

